

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Politique et coordination du programme	1
2. Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques	3
3. Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "immersions"	11
4. Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"	11

1. Politique et coordination du programme

L'exercice biennal 2004-2005 sera une période cruciale pour le programme MED POL. De fait, ainsi qu'en sont convenues les Parties contractantes, MED POL - Phase III prendra fin en 2005 et un nouveau programme devra être formulé et adopté par la réunion des Parties contractantes de cette même année.

En conséquence, en 2004-2005, le Secrétariat devra s'employer, de concert avec les experts et les représentants officiels des pays, à établir un projet de programme et à dégager un consensus sur son contenu. Les éléments à prendre éventuellement en compte et les mesures proposées pour l'exécution du processus comprennent:

- une analyse des besoins de la région en termes de lutte contre la pollution de l'eau (zones marines et côtières, bassins hydrographiques) en tant qu'outil pour le développement durable, compte tenu des objectifs à long terme du PAS;
- une analyse des réussites et des échecs de la phase actuelle du MED POL;
- un examen des développements récents aux niveaux régional et international (par exemple, le nombre plus important, dans la région, de pays membres de l'UE et qui ont à ce titre des obligations spécifiques, le Plan d'action de Johannesburg, les tendances d'autres conventions et programmes, notamment l'application des approches par bassin versant et par écosystème);
- la prise en compte du nouveau champ d'application du Protocole "tellurique" (englobant le bassin hydrologique);
- la nécessité d'intégrer pleinement une dimension économique dans la formulation du programme;
- la nécessité de formuler un programme aux caractéristiques scientifiques clairement définies en vue de maintenir le contact avec la communauté scientifique mais aussi comportant des éléments de gestion concrets à l'intention des décideurs.

Pour mener à bien ce processus dans le délai voulu, il est proposé d'œuvrer avec les experts de la région aussi bien à la formulation des composantes sectorielles du programme qu'à leur intégration, et de prévoir un certain nombre de réunions consultatives restreintes ainsi qu'une réunion plus importante d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner un avant-projet du programme. Le projet serait alors présenté à la réunion des coordonnateurs pour le MED POL de 2005 et, ensuite, aux Parties contractantes pour adoption.

Parallèlement à l'élaboration d'un nouveau programme, il va de soi que la mise en œuvre de la Phase III du MED POL se poursuivra en 2004-2005 sur la base des objectifs et des principes convenus.

Il s'ensuit qu'en 2004-2005, le programme MED POL continuera à mettre l'accent sur la mise en œuvre des objectifs généraux et spécifiques du PAS conformément à la stratégie opérationnelle de celui-ci. À cet égard, l'exercice biennal revêtira une grande importance puisque, au cours de cette période, les pays devraient achever la formulation de leurs plans d'action nationaux (PAN) sur la base des nombreuses activités préparatoires menées en 2002-2003 (lignes directrices, plans régionaux, bilans de base d'émissions/rejets de polluants, bilans diagnostiques nationaux, etc.). Parallèlement aux activités liées au PAS, des efforts particuliers seront consentis pour renforcer les activités directement liées à l'application du Protocole "tellurique" - comme la surveillance de la conformité et les systèmes d'inspection. Dans la perspective d'une assistance fournie au pays pour assurer dans le long terme la mise en œuvre des objectifs du PAS, la dimension économique des activités sera développée et intégrée dans le programme de travail.

Les activités liées à l'évaluation de la pollution seront poursuivies, en privilégiant notamment le renforcement des réseaux nationaux de surveillance continue des tendances et des effets biologiques. Il devrait être mis en œuvre pour que soient formulés des programmes nationaux de surveillance continue que l'on considère comme des outils essentiels en vue de vérifier l'état de la pollution et de suivre les progrès accomplis par les pays dans la lutte antipollution. L'accent sera mis sur la surveillance des cours d'eau et des activités seront amorcées pour contribuer à la mise en œuvre du Protocole "tellurique" révisé qui englobe désormais le bassin hydrologique de la région.

La priorité sera à nouveau accordée au renforcement des capacités. Comme par le passé, une assistance sera octroyée aux pays pour la mise en œuvre des activités de surveillance continue (formation, achat de matériel, assurance qualité des données, traitement des données) parallèlement à l'aide fournie pour l'application de tous les éléments du PAS.

Une attention toute particulière sera portée à la finalisation d'un système de rapports pour le PAS et à l'application du système de notification existant dans le domaine de la surveillance continue.

Le Secrétariat continuera à travailler en étroite coopération avec les institutions et programmes intergouvernementaux, internationaux, régionaux et sous-régionaux compétents. L'OMS continuera de jouer un rôle majeur et sera chargée de tous les aspects liés à la santé humaine, notamment en rapport avec le PAS et le Protocole "tellurique". Une coopération étroite sera poursuivie avec le MEL/AIEA en matière d'assurance qualité des données et d'interétalonnage pour la surveillance chimique, ainsi qu'avec l'Université d'Alessandria (Italie) pour la biosurveillance. Des contacts étroits seront maintenus avec l'OMM et la COI en vue de solliciter leur contribution à la mise en œuvre des aspects du programme liés à leur domaine de compétence (par ex., surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique, eutrophisation).

S'agissant de la mise en œuvre du PAS, des contacts étroits seront maintenus avec le Secrétariat du FEM pour l'achèvement du Projet méditerranéen en cours et d'éventuels projets ultérieurs. Sur la base de l'expérience fructueuse acquise lors de la mise en œuvre du Projet FEM, les rapports se poursuivront avec les partenaires susceptibles de contribuer, dans le long terme, à la mise en œuvre du PAS, à savoir: le FFEM, le METAP, la Banque mondiale, l'ICS-ONUDI. Le secrétariat du Programme d'action mondial du PNUE continuera à jouer un rôle majeur en fournissant une orientation et en partageant son expérience pour l'application du Protocole "tellurique" et du PAS. La coopération sera renforcée avec les Centres d'activités régionales compétents du PAM en vue de l'application conjointe du PAS et du Protocole "tellurique". Plus concrètement, des travaux seront menés en commun avec le Plan Bleu (indicateurs, évaluations), le CAR/TDE (eutrophisation), le CAR/PAP (gestion des bassins versants et aspects économiques) et le CAR/PP (pollution industrielle).

En ce qui concerne le CAR/PP, il est proposé d'intégrer pleinement ses activités dans les activités du PAS et d'associer le Centre à toutes les activités relatives à la réduction de la pollution. À cette fin, les pays pourraient envisager de tenir des réunions conjointes des points focaux avec le MED POL à partir du prochain exercice biennal.

Une attention toute particulière sera accordée aux relations avec la Commission européenne, compte tenu des incidences qu'aura pour la mise en œuvre du Protocole "tellurique" l'adhésion à l'Union européenne de plusieurs pays méditerranéens. En outre, le Partenariat euro-méditerranéen devrait également jouer un rôle important pour aider à la réalisation des activités MED POL. La coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sera poursuivie en vue d'harmoniser le système de notification des données de la surveillance et d'élaborer un nouveau "Rapport sur l'état de la pollution dans le Bassin méditerranéen".

Enfin, la coopération se resserrera avec deux accords sous-régionaux très actifs, RAMOGE et l'Initiative Ionienne-Adriatique (IIA). Le Secrétariat continuera à coopérer avec l'accord RAMOGE, aussi bien dans le domaine de la biosurveillance où celui-ci a fourni, dans le passé, une contribution substantielle, que pour la poursuite de la mise au point de la méthodologie d'établissement du bilan de base d'émissions/rejets de polluants auquel il a déjà pris une part importante. En ce qui concerne l'Initiative Ionienne-Adriatique, des contacts étroits seront maintenus en matière de surveillance du milieu marin et de gestion des bassins versants, domaines pour lesquels des programmes et des données d'expérience ont déjà été échangés avec grand profit.

Comme dans le passé, les ONG continueront à être invitées à participer à toutes les activités MED POL en vue d'accroître le partage d'information et d'expériences. Les ONG sont appelées à jouer un rôle fondamental dans la diffusion de l'information sur le programme MED POL et à favoriser sa mise en œuvre.

Recommandation:

Au Secrétariat:

Demander au Secrétariat (MED POL) de s'atteler à la formulation d'une nouvelle phase du MED POL (2006-2013) qui devrait répondre aux besoins des pays méditerranéens en termes d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine, côtière et fluviale. Le programme devrait constituer un outil efficace pour la réalisation du développement durable et devrait se fonder, dans le cadre d'un effort d'harmonisation, sur les évolutions internationales et régionales les plus récentes, en particulier le Plan d'action de Johannesburg ainsi que les stratégies et la législation de l'Union européenne.

2. Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques

Plans d'action nationaux (PAN)

L'exercice biennal 2004-2005 sera déterminant pour la mise en œuvre à long terme du PAS. De fait, une fois qu'auront été menées à bien toutes les activités préparatoires de l'exercice 2002-2003 (établissement des bilans de base d'émissions/rejets de polluants et des bilans diagnostiques nationaux, élaboration de lignes directrices et plans régionaux de caractère technique, élaboration de lignes directrices pour la formulation des PAN, identification d'instruments financiers nationaux, lancement d'études de préinvestissement financées par le Projet FEM), le Secrétariat estime que les pays auront désormais à leur disposition une bonne assise technique et politique sur laquelle formuler, d'ici à 2005, les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, ainsi qu'il est prévu par le document opérationnel du PAS. Dans ces conditions, le Secrétariat, avec le concours du Projet FEM, conclura des contrats avec des experts nationaux désignés pour qu'ils préparent des plans sectoriels, puis enfin les PAN. Les experts seront aidés par le Secrétariat et d'autres experts régionaux. Ainsi est-il prévu que, d'ici à la fin 2005, les pays auront un PAN finalisé et opérationnel.

Lors de l'élaboration des PAN, les pays devront prendre en compte la place cardinale que les "points chauds" de pollution identifiés occuperont parmi les objectifs généraux et spécifiques que les PAN énonceront. Les "points chauds" de pollution devraient en fait représenter les sites où les objectifs des PAN pourront être mesurés et suivis. Dans ce cadre, le Secrétariat continuera à collecter des données sur les "points chauds" identifiés et à aider les pays à mesurer les tendances de réduction de la pollution.

Assurer la durabilité financière de la mise en œuvre des PAN et mettre en place les institutions appropriées dans les pays, tels sont les deux aspects que l'on tient pour essentiels au succès du PAS. À cette fin, il est prévu qu'une réunion d'experts examinera les efforts faits par les pays pour créer les mécanismes de coordination requis, et qu'une deuxième réunion du Comité de donateurs suivra la première qui doit se tenir à la fin de 2003. S'agissant de la réunion des donateurs, en particulier, l'accent sera mis sur le suivi des études de préinvestissement réalisées avec le concours financier du FEM, du FFEM et de l'ICS-ONUUDI, puisque l'activité avait pour objectif à long terme de préparer le terrain à des investissements tangibles aux "points chauds" sélectionnés.

Recommandation:

Aux Parties contractantes:

Élaborer les Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans le cadre de la mise en œuvre du PAS; les plans devraient être opérationnels d'ici à la fin de 2005, être centrés sur les "points chauds" identifiés et prendre en compte les objectifs généraux et spécifiques du PAS ainsi que les lignes directrices et les plans régionaux établis par le MED POL.

Déchets municipaux

Compte tenu des engagements pris au Sommet de Johannesburg de 2002 et des recommandations des réunions d'experts désignés par les gouvernements organisées en 2002-2003 pour examiner les lignes directrices pertinentes, un certain nombre d'activités sont proposées. Elles sont directement liées à l'"Obligation d'assainissement" visant à ce que la proportion de la population n'ayant pas accès à un réseau d'assainissement soit réduite de moitié d'ici à 2015, et elles appuient également la mise en œuvre du PAS.

À la suite de l'élaboration des lignes directrices pour le traitement et l'élimination des eaux usées dans la région méditerranéenne, le Secrétariat favorisera le lancement de programmes d'identification et de validation de techniques d'épuration des eaux usées. Dans un souci d'efficacité, des questions comme les méthodes de traitement alternatives des eaux usées dans les zones ayant des caractéristiques particulières et les techniques destinées aux petites stations d'épuration devraient être abordées. Aussi est-il proposé d'élaborer, en coopération avec des autorités et des experts nationaux:

- Un document sur les systèmes naturels de traitement des eaux usées ainsi que sur les systèmes destinés à desservir moins de 10 000 habitants.

Le développement de programmes de partage et d'échange d'informations techniques est l'une des voies qui non seulement permet d'obtenir des renseignements utiles sur la question de l'épuration et de la réutilisation des eaux usées mais qui contribue aussi à une meilleure élaboration des PAN. Il est proposé de préparer et de diffuser comme il convient l'information sur un certain nombre de questions qui ont été soulevées au cours de la réunion des experts désignés par les gouvernements qui s'est tenue à Athènes en avril 2003. Bien que l'on ait estimé que des ateliers bien conçus faciliteraient la diffusion de l'information, des raisons financières plaident plutôt en faveur de l'élaboration des documents ci-après, car d'un meilleur rapport coût-efficacité:

- un document sur les impacts environnementaux et les aspects financiers des stations d'épuration des eaux usées;
- des lignes directrices pour le traitement, l'élimination et la réutilisation des boues;

- un document sur les impacts environnementaux des pratiques de réutilisation des eaux usées et des lignes directrices sur les paramètres physico-chimiques de réutilisation des eaux usées, avec un code de bonne pratique pour la réutilisation des eaux usées.

L'examen des divers ensembles de lignes directrices par les experts s'est avéré très utile puisque ces derniers ont indiqué la bonne direction à suivre lorsque l'on traite de questions techniques et ils ont mis en relief les besoins spécifiques qui se font jour au niveau de chaque pays et au niveau de la région méditerranéenne. Aussi est-il proposé de convoquer une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui examinera les lignes directrices régionales pour le traitement, l'élimination et la réutilisation des boues ainsi que les autres documents susmentionnés.

Aux termes du "document opérationnel du PAS", les pays devraient mettre à jour et/ou adopter des réglementations nationales sur les rejets d'eaux usées en mer et dans les cours d'eau. Dans cet effort, les pays ayant besoin d'une aide pour formuler des réglementations actualisées pourraient recevoir à cet effet, sur demande, un concours technique du Secrétariat.

En ce qui concerne la formulation des PAN, qui doit être réalisée au cours de l'année 2004 comme le prévoit le PAS, il convient de rappeler que, en traitant de la question de la gestion écologiquement rationnelle des eaux usées, les PAN devraient inclure des activités visant à raccorder à un réseau d'assainissement toutes les villes et agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants, à choisir un bon emplacement pour les émissaires côtiers, à promouvoir tous les degrés de traitement des eaux usées, à bien concevoir les installations d'épuration et assurer leur bonne marche et leur maintenance, ainsi qu'à réutiliser les effluents traités et à organiser des programmes de formation.

Déchets solides

En 2000-2001, une évaluation des systèmes de gestion des débris côtiers dans les pays méditerranéens a été réalisée par le Secrétariat et elle a été suivie, en 2002-2003, de l'élaboration de lignes directrices spécifiques. L'évaluation a mis en évidence un manque général de coordination entre les administrations nationales et souvent le manque de plans nationaux de bonne gestion des déchets solides dans les zones côtières. Selon le "document opérationnel du PAS", un certain nombre d'activités devraient être entreprises au cours de l'exercice biennal 2004-2005, à savoir l'élaboration de plans nationaux de réduction à la source et de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides urbains, la mise en place de systèmes de collecte et d'élimination des déchets solides urbains dans les villes de plus de 100 000 habitants et la promotion de la réduction et du recyclage des déchets. Compte tenu de l'élaboration des PAN qui doit intervenir au cours dudit exercice biennal, le Secrétariat estime que les pays devraient désormais aborder et intégrer dans leur PAN les activités ci-dessus, du moins celles qui concernent les débris côtiers. Le Secrétariat aidera les pays à s'y employer et, ce faisant, il nouera des contacts étroits avec le nouveau Centre régional pour la gestion des déchets solides que la Banque mondiale (METAP) a récemment créé en Tunisie avec le concours financier de l'UE.

Pollution atmosphérique

S'agissant de nombre de villes, et notamment de villes du littoral, la pollution atmosphérique est considérée comme la forme la plus importante de pollution qui n'a pas seulement des incidences néfastes sur ces villes proprement dites mais contribue aussi à la pollution marine quand les polluants émis dans l'air sont transportés par les vents. Une étude récente de

L'OMS a également montré que la qualité de l'air dans les grandes villes portuaires de la Méditerranée se détériore considérablement en raison du trafic maritime intense de passagers et de marchandises, le plus souvent au cours de l'été quand la fréquentation touristique est maximale.

Comme il est indiqué dans le PAS, les activités entreprises au niveau régional concernant la pollution atmosphérique devraient comporter la formulation d'objectifs de qualité pour les polluants atmosphériques; il est donc proposé, pour l'exercice 2004-2005, d'établir un document sur cette question avec le concours de l'OMS/MED POL.

Aux termes du PAS, les pays devraient élaborer des plans et programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique émanant de sources mobiles. Ces programmes devraient inclure un certain nombre de mesures telles que la promotion et l'octroi d'incitations aux transports en commun, une meilleure gestion du trafic, la promotion de l'essence sans plomb, l'amélioration de l'inspection et de l'entretien des véhicules, la promotion de l'introduction du gaz ou de sources d'énergie alternatives. Les pays sont donc appelés à prendre en compte les éléments ci-dessus lors de l'élaboration de leur PAN.

Pollution industrielle

La réduction de la pollution industrielle constitue peut-être l'objectif et l'enjeu majeur du PAS. La plupart des efforts déployés par le Secrétariat au cours de l'exercice 2002-2003 ont été en fait consacrés à la préparation de l'assise technique et politique sur laquelle les pays pourraient, dans le moyen et le long terme, prendre les mesures nécessaires visant à réduire puis finalement à éliminer la pollution industrielle et qu'ils sont tenus d'inclure dans leur PAN. C'est dans ce contexte que de nombreux ensembles de lignes directrices et plans régionaux ont été établis, notamment pour l'application des MTD et MPE, et qu'a été lancé le processus d'établissement du bilan de base des émissions/rejets de polluants et des bilans diagnostiques nationaux.

L'exercice biennal 2004-2005 devrait donc compter l'achèvement du processus préparatoire et, dans le cadre de l'élaboration des PAN, l'amorce des premières mesures concrètes visant à réduire la pollution industrielle.

Pour finaliser les activités consacrées à l'établissement du bilan de base d'émissions/rejets de polluants au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat continuera à apporter son aide financière directe ou par le biais d'experts aux pays qui pourraient rencontrer des difficultés pour finaliser leur rapport.

L'actualisation des réglementations nationales relatives à la gestion des déchets industriels est une activité essentielle que les pays doivent réaliser au titre des dispositions du PAS. Dans ces conditions, le Secrétariat fournira l'information et l'assistance nécessaires pour permettre aux autorités nationales de mettre à jour leurs réglementations.

La réduction prévue de 50% de la DBO d'origine industrielle étant considérée comme de la plus haute importance, c'est ainsi qu'un plan régional a été établi par le Secrétariat et largement diffusé. En conséquence, les PAN élaborés au cours de l'exercice biennal devraient contenir des informations sur les actions nationales prévues à cet effet..

Le PAS énonce la nécessité de fournir aux pays des informations et conseils techniques sur les neuf pesticides et les substituts des PCB et de formuler des recommandations appropriées. C'est pourquoi le Secrétariat propose de préparer un document fournissant les informations précitées et visant à réduire la pollution industrielle, et, en particulier, à

envisager des méthodes de remplacement évitant de recourir aux polluants organiques prioritaires (POP).

Comme le Secrétariat a élaboré des lignes directrices pour la gestion écologiquement rationnelle des activités de dessalement de l'eau de mer, il est essentiel que les pays les diffusent à leurs autorités nationales chargées de planifier et gérer ces activités pour que les lignes directrices soient pleinement appliquées. De fait, les experts désignés par les gouvernements ont recommandé de considérer le dessalement comme une activité industrielle et assujettie en tant que telle aux dispositions du Protocole "tellurique".

Recommandations :

Aux Parties contractantes :

Adopter l'approche proposée par le Secrétariat dans le Plan régional pour la réduction de 50 pourcent de l'apport de DBO d'origine industrielle et demander au Secrétariat de mettre à jour les données et informations incluses dans le Plan, en tenant compte du bilan de base national des rejets de polluants.

Adopter l'approche proposée par le Secrétariat dans le Plan régional pour la réduction de 20 pourcent des déchets dangereux d'origine industrielle et demander au Secrétariat de mettre à jour les données et les informations incluses dans le Plan.

Surveillance continue

Compte tenu des liens étroits entre les activités de surveillance continue et la mise en œuvre du PAS ainsi que de l'importance que les résultats de la surveillance revêtent pour la planification et l'application de la gestion du littoral dans le cadre du développement durable, le Secrétariat et les pays devraient s'évertuer conjointement à planifier et formuler des programmes de surveillance continue et à compléter et étendre leur couverture géographique à l'ensemble de la région. À cette fin, le Secrétariat travaillera en coopération étroite avec des experts et responsables nationaux pour établir de nouveaux programmes et actualiser les programmes en cours. Il y a lieu de rappeler que la couverture actuelle des activités de surveillance est encore peu satisfaisante puisqu'elle n'englobe que la moitié des pays de la région. Comme dans le passé, une assistance sera fournie aux pays, en fonction des fonds disponibles, pour la formation, l'assurance qualité des données et l'achat de matériel.

Après le travail accompli en 2002-2003 pour créer une nouvelle base de données MED POL et de la rendre opérationnelle, une évaluation globale de la base de données sera faite en 2004-2005 afin d'apprécier dans quelle mesure les pays s'emploient à y participer. À cet égard, le Secrétariat invitera instamment les pays à transmettre toutes données et informations manquantes et qui sont indispensables pour effectuer des analyses d'état et de tendances. Des experts régionaux et nationaux devraient coopérer dans ce but, et il conviendra d'organiser un atelier. Le Secrétariat compte présenter un premier document sur l'évaluation des données lors de la deuxième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue prévue pour la fin de 2003..

Comme tous les travaux concernant le fonctionnement de la nouvelle base de données seront achevés au cours du présent exercice biennal, le Secrétariat présume que, au cours du prochain exercice, il se produira en permanence une interaction des scientifiques nationaux et régionaux avec cette base de données, laquelle bénéficiera d'un flux continu de données grâce à la mise en œuvre des programmes de surveillance en cours et de

nouveaux programmes. Le site web créé pour obtenir des informations sur les programmes de surveillance MED POL restera disponible et son stock de donnée sera fréquemment mis à jour. Le Secrétariat étudie également la possibilité de permettre un accès aux données MED POL via Internet.

Dans le cadre du développement de la base de données MED POL, il est proposé d'adapter la base actuelle pour gérer les données sur les sources de pollution obtenues lors de l'établissement du bilan de base d'émissions/rejets réalisé au titre du PAS et de coupler la base de données à un système SIG et à d'autres systèmes de diffusion de l'information.

Après avoir obtenu l'approbation des coordonnateurs nationaux, la surveillance continue de l'eutrophisation dans les eaux côtières de la Méditerranée sera intégrée au programme de surveillance MED POL en tant que nouvelle composante. L'insertion de cette composante selon les critères fixés par la stratégie à court terme devrait intervenir dans tous les nouveaux programmes nationaux. Parallèlement, certains des programmes en cours devront être révisés en conséquence. Après l'exécution des premiers stades du programme d'assurance qualité en 2003, l'activité se poursuivra en 2004-2005 et comportera des sessions de formation, des exercices d'interétalonnage et la distribution aux laboratoires de matériaux de référence pour les essais. En outre, le Secrétariat informera les coordonnateurs nationaux et les laboratoires participants au sujet du plan à moyen/long terme du programme, lequel est avant tout axé sur les indicateurs biologiques et les techniques complémentaires. À cette fin, les activités seront planifiées au titre de projet pilote test en coopération avec les autorités nationales et des experts régionaux/internationaux.

Le Secrétariat continuera à appuyer des activités scientifiques se rapportant à des questions émergentes en Méditerranée. Ces activités concernent en premier lieu l'organisation d'ateliers, conférences, etc., avec la participation de scientifiques MED POL. De plus, un nombre limité de projets de recherche sur des sujets liés au MED POL pourraient bénéficier d'un soutien partiel. Un point qu'il faudra peut-être examiner dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS est la quantification des rejets de polluants provenant de sources diffuses. Dans ce contexte, le Secrétariat pourrait traiter ce sujet en coordination avec le Centre de recherche commun de l'U.E. d'Ispra et d'autres institutions compétentes.

Étant donné qu'un programme intégré de surveillance de l'eau (y compris les eaux fluviales) fera partie du nouveau programme MED POL (2006-2013) en vertu des prescriptions du Protocole "tellurique", des activités de renforcement des capacités seront organisées en 2004-2005 dans le domaine de la surveillance des cours d'eau. En pratique, saisissant l'occasion offerte par le Projet FEM, le Secrétariat a préparé une série de présentations assistées par ordinateur à utiliser dans des cours de formation régionaux et nationaux sur la surveillance des cours d'eau. Les présentations seront, si nécessaire, traduites dans les langues nationales. Des manuels complémentaires sur des questions spécifiques relatives à la surveillance des cours d'eau seront aussi réalisés.

En principe, des critères méditerranéens de qualité des eaux de baignade auront été convenus à la fin de 2003. Dans cette perspective, il convient de rappeler que les nouvelles orientations de l'OMS sur la qualité des eaux de baignade sont également suivies par l'Union européenne, bien qu'avec quelques différences dans les valeurs numériques utilisées. Par conséquent, l'approche que les pays méditerranéens doivent adopter est en harmonie avec celle de l'UE et ne crée aucun problème pour les pays membres de l'UE où leur application est obligatoire. Ainsi, au cours de l'exercice 2004-2005, quelques activités préliminaires concernant les zones de baignade pourraient commencer, par exemple:

- la préparation des profils de plage des zones de baignade.

Suite au succès rencontré par le document "Le milieu marin et littoral méditerranéen: état et pressions" publié par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 1999 en coopération avec le MED POL/PAM, il est proposé de préparer pour 2005 un nouveau volume où seront exploitées les nouvelles données et informations collectées depuis lors dans le cadre de la mise en œuvre des activités de surveillance continue MED POL et du PAS.

Recommandation:

Aux Parties contractantes:

Considérer la surveillance continue comme un outil essentiel d'évaluation et de maîtrise de la pollution de l'eau dans le cadre du développement durable et, en conséquence, s'évertuer à formuler et à mettre en œuvre des programmes nationaux de surveillance conformément aux objectifs et aux méthodes convenues au titre du MED POL.

Renforcement des capacités

Outre les activités de renforcement des capacités relatives à la mise en œuvre des programmes de surveillance continue qui se poursuivront en 2004-2005 grâce à l'organisation de cours de formation individuels et collectifs, outre aussi la fourniture de matériaux et de matériel et la réalisation de programmes d'assurance qualité des données, le Secrétariat organisera à la fin de 2003 un cours de "formation de formateurs" en matière de surveillance des cours d'eau, quatre cours nationaux étant également prévus à la fin de 2003 et en 2004.

Pendant l'exercice 2002-2003, le MED POL et le CAR/PP, avec le concours du Projet FEM, ont élaboré plusieurs ensembles de lignes directrices sur la gestion des déchets industriels, sur l'utilisation des MTD et MPE dans l'industrie, ainsi que d'autres lignes directrices à utiliser pour la planification d'activités nationales dans le cadre de la mise en œuvre du PAS. Les pays devraient diffuser ces lignes directrices à leurs administrations chargées de la mise en œuvre du PAS et d'autres activités nationales connexes.

Eu égard aux obligations énoncées dans le PAS, un manuel général et des lignes directrices sur les politiques urbaines en matière d'économies d'énergie et de réduction de la pollution pourraient être élaborées au cours de l'exercice 2004-2005 en coopération avec la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Étant donné que le Projet FEM devrait être prorogé à 2004, il est proposé d'organiser des cours de formation nationaux sur les systèmes d'inspection environnementaux et sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales.

Par ailleurs, si des fonds additionnels sont mis à disposition au titre du Projet FEM, il est proposé d'organiser un cours de formation régional sur les pratiques de récupération et de réutilisation des eaux usées. Cette activité permettrait aux pays méditerranéens confrontés à des pénuries d'eau de mieux mettre en œuvre des politiques et activités appropriées de gestion de l'eau.

Le document opérationnel du PAS adopté par les Parties Contractantes en 2001 souligne l'importance des aspects institutionnels nationaux et les considèrent comme des éléments clé pour la réussite de la mise en œuvre à long terme du PAS. C'est pourquoi, il est proposé de réaliser des projets pilotes dans certains pays afin de tester l'approche de regroupement dans le contexte du PAS.

Participation du public

Les activités visant à accroître la participation du public au processus de mise en œuvre du PAS continueront à être un effort commun du PAM et de toutes ses composantes sur la base de la stratégie du PAM approuvée par les Parties contractantes. Le programme MED POL continuera à associer les ONG à ses activités et appuiera leurs activités, notamment quand elles concernent la diffusion au public de l'information sur le PAS et ses objectifs.

Rapports

Un projet de système de rapports couvrant la Convention et tous les Protocoles a été établi par le PAM et il est actuellement à l'essai dans plusieurs pays. Des rapports sur l'application du PAS n'ont pas été inclus jusqu'à présent dans le système de rapports du PAM en raison de la complexité du PAS et de la différence de nature manifeste des mesures qui y sont énoncées (mesures politiques, réductions de la pollution, mise en œuvre de plans d'action, etc.). Comme le PAS devrait finir par être inclus dans le système, le Secrétariat a rédigé un projet de rapport intitulé "Évaluation de la conformité au titre des dispositions du PAS" qu'il soumet à la présente réunion pour observations et approbation. Le document expose sous une forme détaillée les informations nécessaires que les pays ont à rassembler pour faire rapport sur leur respect des prescriptions du PAS. Si le document est approuvé, le Secrétariat lancera avec certains pays méditerranéens une phase d'essai sur l'applicabilité du système de rapports proposé.

Ainsi qu'il est indiqué dans le PAS, les données sur les niveaux et les tendances des charges polluantes continueront à être collectées dans le cadre des programmes nationaux de surveillance exécutés dans le cadre du MED POL, à servir aux évaluations régulières et à être publiées dans la Série des rapports techniques du PAM ou d'autres documents spécifiques. De plus, l'établissement, au titre du PAS, des bilans de base d'émissions/rejets de polluants permettra au Secrétariat de recueillir sur des sources de pollution des données qui n'étaient pas disponibles à ce jour.

À la suite du lancement fructueux du projet pilote d'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) à Alexandrie (Égypte), le Secrétariat, en coopération avec l'ICS-ONUUDI, organise les 30 juin et 1^{er} juillet 2003 à Alexandrie, une réunion régionale chargée d'examiner les réalisations de l'équipe de l'IETMP égyptien, les lignes directrices pour l'application d'IETMP dans la région méditerranéenne et de se prononcer sur la liste des produits chimiques et des secteurs industriels à inclure dans le système d'IETMP méditerranéen. L'expérience acquise grâce à l'exécution du projet permettra au Secrétariat de lancer, en 2004-2005, l'établissement d'un IETMP dans d'autres pays et d'étendre progressivement l'initiative dans la région conformément aux stipulations du PAS.

À la suite de la réunion d'experts sur l'élaboration de la stratégie du MED POL pour les indicateurs de pollution marine (IPM) qui s'est tenue en 2003, le Secrétariat lancera au cours de l'exercice biennal 2004-2005 la mise à exécution de la "feuille de route" exposée dans le document conceptuel sur les indicateurs de pollution marine pour la Méditerranée qui propose l'"approche DPSIR" ("forces directrices - pressions - état- impacts - réponses") et le cadre pour le calcul d'un tronc commun et d'un jeu complémentaire d'IPM, rentrant dans trois catégories distinctes: concentrations de produits chimiques, altérations de l'écosystème marin et biomarqueurs, conformément à l'approche proposée par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Le document d'orientation propose de recourir aux indicateurs pour l'environnement et le développement mis au point par le Plan Bleu dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Recommandation :

Aux Parties contractantes :

Adopter le système de rapports lié à la mise en oeuvre du PAS proposé par le Secrétariat

Autres activités relatives au Protocole "tellurique" et au PAS

D'après les enseignements déjà tirés de l'exercice biennal 2002-2003, les activités portant sur les questions de respect et d'application effective de la législation environnementale ont été spécialement appréciées par un certain nombre de pays désireux de renforcer leurs capacités dans ce domaine et de développer leurs systèmes d'inspection. Compte tenu de l'importance de la question, complémentaire des activités de surveillance de la conformité et directement liée à l'application du Protocole "tellurique", il est proposé, au cours de l'exercice 2004-2005, de continuer à apporter un concours aux pays, sur leur demande, afin de renforcer le respect et l'application effective de la législation de même que les systèmes d'inspection dans la région.

3. Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "immersions"

Avec l'élaboration des deux derniers ensembles de lignes directrices sur l'immersion des plateformes offshore et sur l'immersion des matières géologiques inertes, établis aux termes des articles 3 et 6 du Protocole "immersions" de 1995, et avec l'élaboration d'un rapport complet sur les opérations d'immersion pour la période 1995-2001, le Secrétariat estime que le travail visant à faciliter l'application du Protocole révisé est désormais achevé.

Si l'on présume que le Protocole "immersions" de 1995 entrera bientôt en vigueur, le Secrétariat, au cours de l'exercice 2004-2005, assurera une diffusion optimale aux autorités nationales et locales de tous les ensembles de lignes directrices et il offrira son concours technique et juridique aux pays pour l'application du Protocole. Il recueillera les informations sur l'application du Protocole dans le cadre du système de rapports du PAM qui est actuellement en cours d'essai dans la région.

Recommandations :

Aux Parties contractantes :

Adopter les Lignes directrices pour l'immersion des plateformes ou autres ouvrages placés en mer proposées par le Secrétariat et qui ont été préparées en consultation étroite avec les autorités nationales

Adopter les Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées proposées par le Secrétariat et qui ont été préparées en consultation étroite avec les autorités nationales

4. Activités liées à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

Comme il est évoqué plus haut, le MEDPOL et le CAR/PP ont établi, au cours de l'exercice 2002-2003, un plan régional de gestion des déchets dangereux, un plan régional de réduction de 20% des déchets dangereux générés par les activités industrielles et un plan régional de gestion des PCB et des neuf pesticides, y compris l'établissement d'un

inventaire. Étant admis que ces plans occuperont une place de premier plan dans les activités de réduction de la pollution que les PAN énonceront, il est proposé, pour l'exercice 2004-2005, que le Secrétariat, en coopération avec le CAR/PP, actualise les informations contenues dans l'inventaire et qu'il organise une réunion de consultation pour aider les pays à appliquer les plans régionaux en prenant en compte les activités menées aux niveaux national et régional pour satisfaire aux dispositions des des Conventions de Bâle et de Stockholm.